

Honorable Président du Sénat,
Honorables membres du Bureau du Sénat, et chers collègues
Honorables Sénateurs du Groupe Provincial de Kinshasa et chers collègues,
Honorables Députés Nationaux,
Honorable Président de l'Assemblée Provinciale de Kinshasa,
Honorable Gouverneur de la Ville de Kinshasa,
Honorables Députés Provinciaux, Mesdames et Messieurs, Distingués invités...

Merci à vous tous pour votre présence.

Permettez-moi d'exprimer, au nom de mes collègues, nos vifs remerciements et notre profonde gratitude à l'Honorable Président du Sénat, ainsi qu'au Président du groupe Extra béton pour leur très remarquable soutien à ces assises.

DE L'ETAT DE LIEUX

Les plans d'aménagement urbain se succèdent sans lendemain, et laissent Kinshasa se défaire année après année, sous nos yeux ! L'ancienne Kinshasa la belle est aujourd'hui un monstre urbain, sans cadastre ni véritable plan de développement.

Kinshasa est aujourd'hui devenue le prototype d'une ville à urbanisation anarchique et non contrôlée par les pouvoirs publics. L'administration a perdu tout contrôle de lotissement. Une ville livrée à elle-même, des lotissements anarchiques et clandestins se métastasent un peu partout, mettant souvent les autorités urbaines devant le fait accompli. En raison de se laisser aller et en l'absence d'une planification urbaine opérationnelle, on y construit en désordre. Sans titre foncier ni permis de construire.

De fil en aiguille, et selon le principe de l'auto-construction, prolifèrent des cités spontanées, sans connexions régulières aux réseaux de services urbains, ployant sous le poids d'une insalubrité quasi sauvage. Les rues, en terre et jamais tracées, s'improvisent en un ensemble de « couloirs » tortueux ou ruelles très étroites,

exposant les lieux de vie aux érosions, aux inondations, aux glissements de terrain, etc.

Il faut arrêter ce désordre ! L'expansion de la ville de Kinshasa ne peut plus se faire dans l'anarchie débonnaire des décennies écoulées : le spontanéisme urbain est possible entre 500 000 et 1.000.000 d'habitants ; il devient inconcevable entre 10. 000 000 et 20.000 000 d'habitants.

Jusqu'ou allons-nous livrer au monde ce spectacle de désolation que Kinshasa offre chaque jour, ou des hordes de marchandes, d'enfants errants et de gens éperdus déambulent sur des trottoirs défigurés par les ordures, occupés par des vendeurs informels des produits de tous genres, sur des rues et avenues jalonnées des commerçants du désespoir que sont les débits de boisson et des églises dites de réveil !

Jusqu'à quand allons-nous tolérer une ville qui incommoder partout par des odeurs des eaux usées et des « coulées de déchets », qui serpentent et arpentent nos lieux de vie et de travail ? Mais aussi, les odeurs pathogènes des gaz d'échappement des centaines de véhicules qui s'entassent dans des embouteillages récurrents, au milieu desquels les conducteurs se singularisent par une indiscipline routière sans précédent.

Kinshasa ne peut plus se permettre se laisser-aller autodestructeur, qui couvre de ridicule toutes les institutions ainsi que toutes les autorités qui, à longueur de journée, parlent de décentralisation et de développement local.

Aujourd'hui, face aux cris de détresse des populations des quartiers déshérités de Kinshasa, victimes répétitives des inondations et de multiples problèmes d'équipements sociaux collectifs et d'infrastructure routières, **chaque** institution de la République doit prendre ses responsabilités pour changer de manière décisive le destin de la Capitale de notre pays.

Nous n'avons plus le choix ! Kinshasa doit impérativement et en toute urgence mettre en place un plan concret et opérationnel de ré-

urbanisation accéléré. Cet instrument d'orientations générales d'aménagement, d'assainissement et d'urbanisme est un levier essentiel de la mise en œuvre d'une politique de recomposition et de renouvellement urbain, en vue d'une reconstruction volontariste de la ville.

Toute la réflexion devrait être orientée vers la mise en œuvre des projets et initiatives qui permettront aux pouvoirs publics de dresser l'inventaire des domaines public et privé, de rattraper les retards en matière d'habitat moderne, d'équipements urbains, de rénovation et de réaménagement des voiries et des réseaux d'assainissement, de desserte et de déplacement, de viabiliser les quartiers anarchiques, transformer les « rivières poubelles » en « rivières urbaines écologiques », développer des activités économiques communales au travers du concept de « Jeune Industriel de Quartier », de renouveler les routes municipales et de forger une véritable politique de promotion foncière et immobilière, afin que Kinshasa puisse être rétablie dans sa fonction symbolique de capitale du pays, en lui conférant notamment une vocation culturelle et touristique de premier plan.

La législation organique sur la décentralisation est au cœur de nos propositions de renouvellement de l'action publique locale. Nous proposons une relecture dynamique du cadre légal qui organise la décentralisation tant pour refonder la gouvernance locale que pour renforcer et simplifier les interactions fonctionnelles entre les Communes, le gouvernement provincial et le gouvernement central. Un seul objectif : donner à l'institution municipale un cadre politique efficace pour renforcer la résilience des pratiques administratives locales, face aux exigences de la gouvernance performante de proximité.

Toutes nos propositions sont conçues au service d'un objectif principal : que la Commune, l'administration la plus proche du citoyen, puisse pleinement reconquérir ses prérogatives de premier échelon du pouvoir d'Etat, et apporter des réponses fortes, salutaires

et cohérentes aux attentes légitimes de l'ensemble de nos populations.

C'est cette commune redynamisée et performante, instance stratégique du développement local, que nous proposons.

Nous formulons le souhait que les projets et les initiatives qui y sont consignées rencontrent l'assentiment et surtout l'enthousiasme des responsables des Entités Locales Décentralisées, des élus locaux, de l'ensemble des responsables politiques ainsi que des citoyens, qui sont à la fois les destinataires des politiques publiques, les usagers des services publics, mais aussi ceux qui les financent.

Nos propositions découlent non seulement du devoir de lucidité face au bilan de la décentralisation et à ses défaillances persistantes, mais aussi de la place de l'intérêt général dans les engagements politiques et dans les comportements administratifs. **Et également du degré de civisme des individus et organes qui sont des acteurs au niveau de la ville de Kinshasa, notamment : l'assemblée provinciale, l'exécutif provincial, les bourgmestres, les chefs de quartiers, les chefs de rues, etc.**

Ces propositions se fondent sur le diagnostic et l'évaluation de ce qui devient une des caractéristiques de la République Démocratique du Congo en matière d'organisation et d'administration publiques. A savoir : la divergence chronique entre les textes et la réalité, l'incompatibilité incessante entre les volontés et les possibilités, et une « insouciance » de plus en plus « institutionnalisée » à l'égard du bien-être des populations.

Cette décomposition institutionnelle et morale se dévoile avec fracas quand les communes ne sont presque jamais associées à l'organisation globale des politiques publiques relatives à la décentralisation, ni à l'élaboration des normes y afférentes, quand bien même qu'elle régit l'ensemble de leurs actions. Le pouvoir des autorités locales, constitutionnalisés en 2006, est dans les faits largement resté lettre morte. Les bourgmestres sont souvent réduits à jouer les rôles des supplétifs administratifs et d'acteurs de l'action

publique de proximité, alors que la Constitution institue des paliers de gouvernance autonomes mais complémentaires que sont l'Etat central, la province et les Entités Territoriales Décentralisées (ETD).

On assiste, depuis quelques années, à un phénomène de recentralisation financière qui compromet l'autonomie fiscale des communes comme entités territoriales décentralisées avec la disparition de pans entiers de la fiscalité locale (suppression de l'impôt professionnel minimum, la taxe de préavis, la taxe professionnelle annuelle, ...) et leur remplacement par des dotations allouées et qui sont maîtrisées par le seul exécutif provincial.

A l'heure où la décentralisation est contrainte d'ouvrir une nouvelle page de son histoire institutionnelle, nous avons proposé des voies de redressement des finances publiques locales, afin que les communes retrouvent la maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement, et sans délai, qu'elles puissent booster l'investissement lorsqu'il aura été jugé objectivement opportun.

Voulant apporter une contribution forte à la réflexion sur le devenir de la ville de Kinshasa, nous avons proposé des pistes de solutions qui pivotent autour des dix projets afin de rebâtir la ville de Kinshasa.

Je veux terminer mon propos en vous renouvelant, au nom de tous mes collègues, nos sincères remerciements pour votre présence et surtout pour vos contributions et pensées positives pour le développement de notre ville bien-aimée. Que Dieu bénisse notre capitale, pour sa plus grande gloire.

Je vous remercie.